

Lettre politique hebdomadaire

Comite National d'organisation liberale 116 rue Sparks, Ottawa.

Ottawa, le 23 juin, 1922.

Lorsque cette lettre sera publiée la session touchera à sa fin. Si elle n'est pas déjà prorogée. Elle aura duré quatre mois et si on tient compte des conditions particulières du parti libéral ce sera une des plus fructueuses depuis la guerre.

En bon général, l'hon. MacKenzie King s'est efforcé de ménager le moral de ses troupes. Il a évité tout ce qui porterait à l'essoufflement, les séances longues, les veillées à près 11 heures. Il a évité de presser le pas, lorsque le Parlement semblait disposé à discuter tout à son aise.

D'une manière générale, le gouvernement a pris une attitude ferme, déterminée, agressive et il, a gagné, le respect de tout le monde. Le Premier Ministre sort de cette première épreuve grandi et avec un prestige beaucoup plus considérable. Il a été tout à fait à la hauteur de la situation, dans ses actions et ses discours.

Pour se faire une juste idée du travail accompli, il serait peut être à propos de relire les principaux points du discours du trône. Son Excellence le Gouverneur Général devait admettre que par suite de la dépréciation, le marché était défavorable surtout aux agriculteurs. Le gouvernement se proposait de venir en aide de cette manière et nous aurons un bureau chargé de vendre la récolte, sous la direction des autorités provinciales.

Le gouvernement proposait des modifications au tarif douanier et le budget, selon l'expression de l'hon. M. Fielding a offert une réduction de 2 1/2 pour cent, avec augmentation de la préférence britannique. Malgré cela, les fermiers ont critiqué, parce que la diminution n'était pas plus considérable.

Un des gros problèmes est la coordination des divers chemins de fer nationaux. C'est un problème inquiétant, parce que chaque année, depuis que le gouvernement a entrepris de gérer ces divers réseaux, les déficits se sont élevés à près de 100 millions de piastres. C'est le problème de l'heure. Le gouvernement se propose de nommer un nouveau bureau de direction, de coordonner les divers réseaux afin d'éliminer les pertes et par là les déficits.

Personne ne demande de profits, qu'on nous donne dans une feuille de balance exempte de déficits, c'est plus qu'on peut espérer. Il n'y a pas de doute que les changements sur le bureau de direction seront faits avant longtemps et l'unification des services suivra sans délai.

La question de l'immigration a été étudiée longuement et l'hon. Charles Stewart, ministre a exposé la politique libérale. On demande surtout des agriculteurs, des aides fermiers et des serviteurs. On ne refuse cependant pas les bons immigrants qui arrivent avec de l'argent et ne sont pas de nature à encombrer le marché ordinaire du travail, ou susceptible de tomber dans l'armée des sans travail au cours de l'hiver. Il se fait surtout une campagne pour garder au Canada les fils de la terre, en rendant la vie rurale plus attrayante.

Comme il l'avait promis, l'hon. MacKenzie King s'est efforcé de nommer un comité pour savoir ce qu'il est à propos de faire pour les anciens combattants dans le besoin. Il ne s'agit pas de donner une gratification aux soldats en parfaite santé, qui n'ont pas été blessés ou qui ne sont pas malades des suites de la participation à la guerre. Il s'agit de ceux qui sont à charge au pays, les malades, les blessés et les familles des anciens combattants.

Le comité a fait son rapport et tout le monde sera satisfait des propositions du gouvernement libéral. Un autre sujet à controverse c'est le retour des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest. On sait que cette question a été agitée chaque année sous l'ancienne administration, mais sans succès. Cette année, le gouvernement MacKenzie King a remis de lui-même la question à l'ordre du jour et il a convoqué les représentants des diverses provinces intéressées. Seul le Manitoba s'est montré disposé pour le moment à considérer cette importante question.

Le gouvernement veut régler cette question sans plus de délais, si possible.

Un point important, c'est le programme d'économie suivi avec une inlassable énergie. Il y a eu de l'économie dans tous les domaines et surtout on ce qui concerne les affaires militaires. La Milice, le Service Naval, le Service aérien, tous les moyens de défense ont été fusionnés en un seul Ministère sous le titre de Ministère de la défense Nationale, sous un seul et même Ministre.

Le dernier article de l'adresse a trait à la ratification des divers traités, surtout ceux qui ont été consentis et signés à Washington et cours de l'hiver, en faveur de la limitation d'armements, le respect des frontières et des divers possessions, enfin le trêve de guerre pour une dizaine d'années.

Il y a eu de très intéressants discours de prononcés sur ce sujet par le Très Honorable Premier Ministre, le très honorable M. Meighen l'hon. M. Crear et l'honorable Ernest Lapointe, Ministre de la Marine et des Pêcheries. Tous se sont dits heureux de la part prise par le représentant du Canada à cette conférence de Washington. Ils ont surtout déclaré que le Canada tout entier était content du fait qu'on avait décidé de limiter les armements.

L'hon. M. Lapointe a dit que cette conférence marquait une époque dans l'histoire internationale. Elle indique que l'humanité veut cesser de se faire la guerre, après celle qui a coûté 10 millions de vies humaines, au cours de laquelle il y a eu plus de 30 millions de blessés et de mutilés; sans compter les innombrables pertes matérielles. Il serait temps de cesser d'avoir recours à la force des armes pour régler les disputes internationales, comme dans le cas des disputes individuelles.

Le meilleur moyen, c'est d'avoir recours aux cours de justice constitués pour cette fin.

En finissant, l'hon. M. Lapointe fit observer, dans les paroles du Ministre Belge Myhan "Nous avons donné au monde un grand espoir". C'est cette oeuvre de paix que le gouvernement s'est efforcé de continuer en diminuant, pour le moment toutes les dépenses pour la défense militaire.

Il y aurait encore une multitude de projets à faire connaître comme la commission des blés pour la vente des grains de l'ouest; la prolongation de l'entente dite "passe du nord de corbeau" avec le Pacifique Canadien; le rappel de la Loi spéciale adoptée à la fin de la session de 1921, par le gouvernement Meighen pour réglementer les eaux du Lac des Bois.

Le gouvernement MacKenzie King a remporté plusieurs triomphes politiques considérables. Le plus éclatant est certainement son vote sur le budget. Le pays fut en haleine pendant plusieurs jours et la majorité de 18 voix accordés par les fermiers au dehors du groupe des provinces de l'ouest indique la valeur du gouvernement actuel.

Il est admis que plusieurs fermiers sont prêts à se ranger avec les libéraux mais il serait indiscret de discuter cette question avant l'ouverture de la prochaine session. Nous sommes sous l'impression que plusieurs fermiers de l'Ouest, de la Colombie-Britannique et d'autres seraient enchantés de se joindre au gouvernement à cause de leur sympathie d'ici et là et de leur tout parce qu'ils ont peine et entière confiance dans le Cabinet dirigé si habilement par le très honorable Premier Ministre, l'honorable MacKenzie King.

Nous sommes toujours à votre disposition pour travaux d'impression de tous genres. Entêtes de lettres, enveloppes, états de compte, factures, étiquettes, cartes d'affaires, etc., etc., Nous sollicitons votre encouragement.

La Cle d'Imprimerie du Madawaska, Ltee
Edmundston, N. B.

Gare au Feux de Forêts

Extraits des Règlements contre les Feux de Forêts du N.B., d'après les amendements de 1922. Saison pendant laquelle les feux sont défendus, 15 Avril au 15 Octobre

FEUX DE CAMP.—Éloignez tout le matériel combustible au moins cinq pieds avant d'allumer le feu et éteignez toujours complètement le feu avant de partir.

TABAC EN FEU.—Allumettes, etc.—Éteignez toujours les allumettes, les cerdes de pipe, les cigars et cigarettes en feu etc., avant de les jeter par terre.

PERMIS POUR METTRE LE FEU.—Des permis pour faire brûler les taillis sont requis après le 15 avril, et sont émis gratis par les garde-feux et Conseillers jusqu'au 1er mai seulement. Les débris doivent être accumulés au moins 50 pieds du bois debout et les propriétaires des terrains voisins doivent être avisés avant de mettre le feu. Des permis ne sont pas requis pour faire brûler des débris dans la cour d'un cultivateur, près de ses bâtisses ou dans un champ ouvert situé à un demi-mille du bois. Des permis spéciaux seulement seront émis après le 10 mai selon la température. (Voyez les Règlements pour le Comité de Westmorland.) Il n'y a aucune raison pour que les feux de taillis causent des dommages si le propriétaire se rappelle les suggestions suivantes:

- (1) Accumuler les débris.
- (2) Séparer les tas d'au moins 50 pieds du bois debout ou des bâtisses.
- (3) Toujours mettre le feu tard dans l'après-midi ou le soir.
- (4) Ne jamais mettre le feu lorsqu'il fait un gros vent.
- (5) S'assurer de l'aide pour éteindre le feu en cas où il se répandrait.
- (6) Avoir des seaux et des pelles à la main.
- (7) Ne jamais quitter du feu à moins qu'il soit complètement éteint.
- (8) Essayer de faire brûler lors d'une période humide ou à l'automne.

SCIERIES, CHAUFFERIES.—Les moulins doivent posséder des appareils efficaces sur les cheminées pour étudier les étincelles. Les chaufferies ouvertes doivent être entourées de métal ou protégées de quelque manière. On doit maintenir des appareils à combattre le feu et on doit accumuler et brûler les débris amassés autour du moulin.

LES ADULTES DOIVENT FAIRE RAPPORT DES FEUX.—Tout adulte connaissant l'existence d'un feu de forêt doit immédiatement en aviser le garde-feu.

LES INDUSTRIELS DOIVENT COMBATTRE LES FEUX VOISINANT LEUR CENTRE D'OPERATION.—Lorsque le feu se déclare sur tout terrain industriel, alors ceux qui ont charge des opérations ou leurs agents doivent s'occuper avec soin à contrôler et à éteindre le feu et à cette fin employer tous les hommes nécessaires.

GARDE-FEU ET LE FLOTTAGE DE BILLOTS.—Toute personne ou corporation occupée à flotter des billets dans le Nouveau-Bruswick doit nommer un contremaître du flottage et un dans chaque section du flottage en qualité de garde-feux avec autorité de lever des hommes pour combattre les incendies dans le voisinage s'il y a lieu.

PHINES.—Pour ne pas éteindre un feu de camp, de dîner ou autre jusqu'à \$200.00 ainsi que 9 mois de prison.

Pour le refus et la négligence de combattre le feu lorsque demandé, ou pour laisser un incendie avant qu'il soit éteint ou avant, d'avoir reçu la permission du garde-feux jusqu'à \$50.00 Pour jeter par terre du tabac, allumettes etc., jusqu'à \$50.00 Pour brûler des débris contrairement à la loi jusqu'à \$200.00 Pour mettre le feu pour faire à manger dans la forêt ou après sans prendre les précautions voulues jusqu'à \$200.00 Toute autre offense contre la loi jusqu'à \$200.00.

EXTRAITS DU CODE CRIMINEL DU CANADA.

Pour mettre le feu volontairement à du bois, une forêt, arbre, bois debout, jusqu'à 14 ans de croissance. Pour entreprendre volontairement de mettre le feu tel que plus haut mentionné jusqu'à 7 ans de prison. Pour négligence coupable en mettant le feu ou violant la Loi Provinciale contre le feu jusqu'à 2 ans de prison.

INCENDIES SUR LES TERRES DE LA COURONNE.—Tout garde-feux de l'emploi du gouvernement du N.B., est autorisé d'appeler à son aide toute personne mâle entre 18 et 50 ans, à l'exception seulement des employés de trains et de télégraphe en devoir, les médecins et les personnes physiquement incapables, dans le but de contrôler et d'éteindre les feux de forêt. Celui qui refuse ou néglige de combattre le feu ou qui quitte son poste avant que l'incendie soit éteint ou avant d'être congédié par le garde-feu est passible d'une amende jusqu'à \$50.00.

Dans le cas d'incendie sur les Terres de la Couronne, avisez le garde-feu local du Gouvernement ou téléphonez au bureau des terres de la Couronne.

CEUX OBLIGES PAR LA LOI DE COMBATTRE LES INCENDIES SANS REMUNERATION.—Toute personne ou corporation qui néglige un feu de camp ou qui ayant un permis de mettre le feu, le laisse se répandre ou atteindre des proportions menaçantes ou cause un feu de forêt, ou qui possède ou occupe des terrains ou des propriétés sur lesquels le feu a lieu, doit avec ses ou leurs employés, et avec l'emploi d'hommes additionnels si nécessaire, aider à combattre et à éteindre ce feu sans rémunération.

ECHELLE DES SALAIRES.—L'échelle des salaires pour combattre le feu sur les Terres de la Couronne sur l'autorisation du Département des Terres et des Mines, s'écartera par les montants suivants pour chaque jour solaire et pour moins d'un jour en proportion. Si l'employé fournit la nourriture pour lui et ses chevaux, on pourra ajouter la somme additionnelle de 50 cents par jour solaire pour chaque homme ou chaque cheval. Toute commande pour combustibles ou équipement sera faite en écrit et signée par un garde-feu autorisé. Cette échelle des salaires peut changer sans avis. On fera des déductions pour tout équipement personnel.

TRAVAILLANTS PAR JOUR SOLAIRE AVEC NOURRITURE \$1.00 Contremaître, surveillant, cuisinier, par jours solaires avec nourriture \$1.75 Attelage simple avec conducteur, par jour solaire avec nourriture \$2.50 Attelage double avec conducteur, par jour solaire avec nourriture \$3.00 Camion auto ou char à 7 passagers 25c. par mille, ne devant pas excéder \$75.00 par jour. Ch. à 5 passagers 20c. le mille, ne devant pas excéder \$12.00 par jour.

devoir, des médecins, du clergé et des personnes physiquement incapables de combattre l'incendie. Toute personne refusant de faire cet appel, et toute personne refusant ou négligeant de combattre le feu est passible d'une amende de \$50.00 ou 30 jours de prison. Tous les services sont exigés par la loi sans rémunération. Dans le cas d'incendie sur les terres non vacantes, téléphonez au Conseiller le plus près. Les Conseillers sont autorisés d'émettre des permis de mettre le feu conformément aux lois en vigueur.

Le meilleur Tonique c'est **ELEXIR VIGOL.** En vente partout.

CHEMIN DE FER TEMISCOUATA

TO ALL CONCERNED
A tous ceux que cela concerne
A partir du 22 mai courant un nouvel horaire sera établi sur ce chemin de fer, comme suit:

STATIONS	READ DOWN	x No. 1
2.35 p.m. Rivière-du-Loup	7.45 a.m.	
2.15 " St. Modeste	8.04 "	
1.53 " Whitworth	8.27 "	
1.38 " (a) Courrier	8.42 "	
1.24 " St-Honoré	8.59 "	
1.04 " Vanhan	9.17 "	
12.53 " St-Louis du Ha Ha	9.28 "	
12.40 " Cabano	9.51 "	
12.18 " Cloutier	10.13 "	
12.15 " N.-D.-du-Lac	10.16 "	
11.53 " Ste-Rose	10.40 "	
11.40 " Otterburn	10.50 "	
11.14 " (a) St-Jacques Church	11.30 "	
11.00 a.m. Edmundston Jct.	11.35 "	

x No. 2

STATIONS	x No. 3
8.20 a.m. Edmundston Jct.	12.35 p.m.
6.30 " Connors	2.25 "

x Daily except Sunday. Tous les jours le dimanche excepté.
(a) Trains stop only on signal or notice to or notice to Conductor.
(Arret facultatif.)
A. NADBAU,
General Passenger Agent,
Rivière-du-Loup, Que.

CARTES D'AFFAIRES

Dr. OLIVIER J. CORMIER
—Chirurgien-Dentiste—
à l'ancien bureau du Dr. Z. Vézina
chez M. Jos. Gagné, près de
l'hôtel Royal, EDMUNDSTON, N. B.

FRED L. HEBERT, D.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Gradué de l'Université de Montréal
Bureau voisin de l'édifice J. David
EDMUNDSTON, N. B.

Casier postal "S" T.É. 25-4
MAX. D. CORMIER
—A.A.—
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "F" T.É. 46
A. M. SORMANY, M.D.
—M.D.—
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

ALFRED ROY, B. A. Sc.
Ingénieur Civil
72 Notre-Dame Est Edmundston,
Montréal, N. B.

ALBERT J. DIONNE
B. A.
Avocat, Notaire Public
Bureau: Chez M. Wilbrod Saindon
autrefois Hôtel Commercial de M.
Jos Têta
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal 43
ARTHUR J. CYR, L.L.B.
Avocat Notaire Public
Bloc Le Madawaska
EDMUNDSTON, N. B.

HOPITAL PRIVE L'PORTE CLAIR, N. B.
Spécialité: chirurgie, maladie des femmes, maternité.

A VENDRE
Char CHEVROLET à vendre.
Conditions très faciles.
S'adresser à
Dame Vve J. H. PELLETIER
Edmundston, N. B.



S. LAPORTE
PHOTOGAPHE
Seul agent pour le Madawaska
de la
CANADIAN KODAK Co.
Kodak Autographic qui donne l'histoire de toutes vos poses
Poudre à développer. Pellicules ou Films
Albums. Boîte à développer. Assortiment complet pour les Amateurs
Liste de prix envoyé franco sur demande, aussi que Catalogue
AGRANDISSEMET
Portraits au Crayon, Couleurs, Sépia

SALON DE MUSIQUE
J'ai aussi un département de musique où vous pouvez vous procurer tous les instruments de musique

En plus les Pianos et Gramophones Gerhard Heintzman ainsi que les fameuses machines Victor, avec assortiment complet de records nouveaux tous les mois.

Musique en feuilles, chants populaires anglais et français.
Abonnement au journal de musique
L'Etude et La Revue Canadienne.
Votre commande par la maille sera l'objet de notre meilleure attention.
S. LAPORTE, Photographe,
EDMUNDSTON, N. B.